

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 28 mars 2024

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 23
Absents : 5
Procurations : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Geraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme FERRERES France
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à Mme ARNAUD Sandrine
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien
M. BELLOC Didier donne procuration à M. DEBARGE Francis
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène donne procuration à M. MERCIER Philippe

Objet : FINANCES - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2024


M. Lavie, adjoint aux finances, expose que malgré les économies de gestion réalisées en 2023, au regard des dépenses supplémentaires en 2025 et 2026, et pour ne pas laisser l'épargne brute se dégrader, une augmentation du taux de la Taxe Foncière Propriété Bâti, TFPB est proposée à hauteur de 1 point. Cette augmentation doit s'accompagner de la poursuite d'économies en fonctionnement pour atténuer l'impact des dépenses supplémentaires sur l'excédent de fonctionnement.

Aussi sur proposition de la commission Finances réunie le 6 mars 2024, il est proposé les taux suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaire THRS : 15,84%
- Taxe Foncière Propriété Bâti, TFPB 2021 : 42,95 % (41,95 % en 2023)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties TFPNB 2021 = 79,47 %

.../...

Délibération n° 2024-005- 2/2
Nomenclature : Finances locales – 7.2
Date de convocation : 19/03/2024

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 
ID : 034-213402498-20240328-D2024_005-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE les taux suivants :
 - o Taxe d'habitation sur les résidences secondaire THRS : 15,84%
 - o Taxe Foncière Propriété Bâti, TFPB 2021 : 42,95 %
 - o Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties TFPNB 2021 = 79,47 %
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le

COMMUNE : 249 ST DREZERY
ARRONDISSEMENT : 34 MONTPELLIER
TRÉSORERIE OU SGC : SGC METROPOLE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Envoÿé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
D : 034-213402498-20240328-D2024-005-D

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)
Cotisation foncière des entreprises
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

1 499
0
119
2 630
4 130

186 797

8 240

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFEER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

>>>
0
1,201786
17,75
21,45

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrévées hors locaux vacants
d. Bases dégrévées locaux vacants
e. Bases dégrévées majo THS

163 000

>>>

39 229

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCL de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	50,22	125,55	0,16700	125,38
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	84,56	211,40	5,69000	205,71
Taxe d'habitation (TH)	24,45	31,21	78,03	12,08000	65,95
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National >>>
b. Communal >>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy./75% départemental >>>
b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique >>>
36,58



COMMUNE : 249 ST DREZERY
ARRONDISSEMENT : 34 MONTPELLIER
TRÉSORERIE OU SGC : SGC METROPOLE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2024

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
Impôt foncier bâti (TFB)	3 201 642	41,95	125,38	3 412 000	1 431 334	42,95	1 465 454
Impôt foncier non bâties (TFNB)	56 699	79,47	205,71	57 600	45 775	79,47	45 775
Taxe d'habitation (TH)	196 147	15,84	65,95	163 000	25 819	15,84	25 819
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	1 502 928		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxes	8	9		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)		=		
Taxe d'habitation (TH)	1 502 928			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TV	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				8 378	0	0	269 914	278 292

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1 537 048	278 292	1 815 340

À MONTPELLIER

Le 12 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
LAURENT GUILLOIN

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

